

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU : MARDI 18 NOVEMBRE 2014**

### **MEMBRES PRESENTS : 6**

Le Président : GIOVANNACCI Daniel (ROUSSES)

Les Vice-Présidents :

BEGON Christian (FRAISSINET DE LOZ.), CARRUELLE Roland (STE ENIMIE), RABIE Catherine (ISPAGNAC), MICHEL Jean-Luc (MONTBRUN), SOURNAT Roland (FLORAC).

### **ABSENTS EXCUSES :**

AGULHON Jean-Luc (LA SALLE-PRUNET), DELPUECH Alain (ST JULIEN D'ARPAON), FRAZZONI Pascal (QUEZAC)

### **INVITES PRESENTS :**

Vincent VANEL, Architecte, et

M..P. LAFABRIE, Secrétaire Générale du SICTOM, assistaient également à la réunion.

\* \* \*

Le Président propose, aux membres, d'ajouter à l'ordre du jour, le point suivant :

### **IV- DELIBERATIONS**

- 1) N°2014-28 : Adhésion au Syndicat Intercommunal AGEDI
- 2) N°2014-29 : Assurance statutaire du personnel

Le Bureau émet un avis favorable à cette proposition .

### **I- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE (30/10/2014)**

Celui-ci a été transmis à tous les membres du Conseil Syndical (délégués titulaires des communes) ainsi qu'aux mairies du SICTOM (par mail), pour information des maires et de la population.

Le Président donne lecture de celui-ci, qui n'appelle aucune observation de la part des membres du Bureau .

Il est donc adopté à l'unanimité.

### **II – POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS**

#### **1) Travaux de mise aux normes dans les déchèteries :**

➤ A la déchèterie du Pont de Montvert : l'entreprise doit reprendre la dalle béton sur laquelle est installée le caisson des DMS (rabottage de l'arrête) . Le P.V. de réception définitive sera signé dès lors que ces travaux seront achevés .

➤ A la déchèterie de Florac :

- Benne à déchets verts - problème de la boulonnerie : fixation du garde-corps arrachée : l'entreprise Bourdoncle est venue sur le site et doit nous proposer une solution .
- Cales de rehausse à installer sous les bennes (SA CHAPELLE) : nous sommes toujours dans l'attente de cette fourniture .
- Recouvrement du dessableur : reprise des travaux par l'entreprise TPCR .

- La signalisation au sol (par peinture) sera réalisée par les agents du SICTOM . Le coût de la fourniture est de 1098 € TTC .

➤ A la déchèterie de Ste Enimie :

Divers travaux, hors opération : le Président a validé le devis de l'entreprise CHAPELLE, pour un montant de : 4 189 € TTC, pour la reprise de la clôture grillagée et l'installation de panneaux rigides sur portail .

Le SDEE prendra à sa charge 50% de la facture .

Quant à la détérioration du muret en pierre, par Environnement48 lors de l'enlèvement des bennes, une déclaration sera faite auprès de leur assureur .

Observation : il serait judicieux d'informer la population de la réalisation de ces importants travaux de mise aux normes de sécurité dans les déchèteries du SICTOM, par des articles dans la presse locale .

## **2) Projet de construction des locaux administratifs**

L'architecte présente aux membres l'Avant-Projet Sommaire (APS.) N°2 . Celui-ci fait l'objet d'une longue discussion sur des points techniques (chauffage, ossature, isolation, etc....).

La surface habitable est de 149 m2, alors que celle du premier projet était de 186 m2 . Cependant, l'architecte indique que ces 2 projets ne sont pas comparables du fait que le 2<sup>ème</sup> relève d'une complexité architecturale plus élaborée . D'ailleurs, le coût estimatif au m2 n'en est pas moins élevé (autour de 1700 € HT au m2) .

Sont prévus : 1 hall d'accueil, 2 bureaux, 1 salle de réunion pouvant être transformée en 2 bureaux paysagers sans occasionner des frais importants, 1 local technique, archives, et 1 garage pour le véhicule de service (Cf. plan ci-joint en annexe) .

Le Bureau émet un avis favorable sur cet A.P.S. . Il sera donc ainsi présenté aux membres du Conseil Syndical, lors de sa prochaine séance .

## **3) Programme Local de Prévention des Déchets Sud-Lozère (PLPD)**

Le Président indique qu'il a rencontré l'animatrice, Marion POUGET, à la Com.Com. de la Vallée de la Jonte (porteur administratif du PLPD) afin de faire le point sur les actions en cours et réfléchir à la mise en œuvre de celles de 2015.

Il indique qu'il souhaite relancer la campagne « promotion du compostage » et de tri à partir du printemps 2015, mais dans le cadre du P.L.P.D., cette fois-ci.

En 2015, un test sera réalisé sur 5 communes qui sont, soit peu équipées, soit intéressées par le renouvellement de cette action : Pont de Montvert (taux d'équipement : 4,5%), Ste Enimie (5,6%), Fraissinet de Lozère (11,9%), Ispagnac, (14,6%), Quézac (25%) .

L'achat d'un lot de 120 composteurs individuels est prévu afin de compléter l'équipement de ces 5 communes . Cette action comprendra également un volet formation de « guides composteurs » dans chacune des 5 communes afin de relayer l'information (les bonnes pratiques en matière de compostage) et de travailler sur la qualité du compost ainsi que sur celle du tri .

Est également prévue, la mise à disposition de composteurs, d'une capacité de 600 l, aux « gros producteurs » : restaurateurs, hôpitaux, autres structures collectives, quartiers (compostage de quartier), etc..... .

Sur le plan technique et administratif, le Président indique que les conditions de distribution et d'encaissement de la participation financière seront les mêmes qu'auparavant .

Quant au projet de commande de ces composteurs (paiement factures, etc....), il conviendra de se rapprocher de la Com.Com. de la Vallée de la Jonte, qui est le porteur administratif et financier du P.L.P.D. .

## **III – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

1) Aménagements du poste d'un agent de la collecte : Le Président a reçu l'ergonome du Centre de Gestion de la F.P.T., le 12/11/2014 . Celui-ci est en accord avec les propositions d'aménagements du poste de cet agent .

Il doit élaborer un dossier de demande de prise en charge financière par le F.I.P.H.

2) Gardiennage de la déchèterie : suite à l'élaboration d'un document sur les besoins en personnel, cette question sera soumise au Bureau lors d'une prochaine réunion .

#### **IV – DELIBERATIONS**

##### **1) N°2014-28 : Adhésion au Syndicat Intercommunal AGEDI**

Le Président expose : suite à notre récente acquisition de logiciels chez un nouveau prestataire : A.G.E.D.I. (Agence de Gestion et Développement Informatique), il convient d'adhérer à ce Syndicat Intercommunal, d'en approuver les statuts, de désigner un représentant du SICTOM à l'assemblée spéciale du groupement intercommunal, et d'inscrire, chaque année, au budget, le montant de la participation du SICTOM .  
Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable à cette proposition et désigne le Président, représentant du SICTOM .

##### **2) 2014-29 : Assurance statutaire du personnel du SICTOM**

Le Centre de Gestion est mandaté pour négocier au mieux les contrats d'assurance statutaire afin de faire bénéficier les collectivités d'une qualité de garantie et d'une offre tarifaire des plus compétitives sur le marché .

C'est le candidat « CNP ASSURANCES » qui a été retenu . Aussi, le Centre de Gestion propose de confirmer notre adhésion au contrat groupe de la CNP . Le Bureau émet un avis favorable .

#### **IV - QUESTIONS DIVERSES**

##### **1) Projet de révision du Plan Départemental de prévention et de Gestion des Déchets non dangereux**

Le Conseil Général nous a fait parvenir deux imposants documents relatifs au projet de révision du Plan (un résumé de ceux-ci a été transmis aux membres du Bureau) .

Ces documents revêtent un caractère d'une grande importance pour l'avenir des syndicats ayant la compétence de la gestion des déchets .

Ils doivent être, attentivement, examinés afin de présenter, dans un délai de 3 mois, nos éventuelles observations sur leur contenu .

Il s'agit là d'un ensemble de recommandations et de préconisations (définition d'une feuille de route cohérente et ambitieuse) à mettre en œuvre, dans les prochaines années, par le SICTOM (Horizon 2020-2026).

Ceci , en vue d'atteindre a minima les différents objectifs règlementaires et environnementaux nationaux et européens (lois du Grenelle de l'Environnement et des textes européens) .

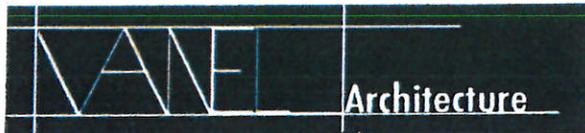
\* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures .

Le Président  
Daniel GIOVANNACCI

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT  
DES ORDURES MÉNAGÈRES  
DES BASSINS DU HAUT - TARN  
S' JULIEN DU GOURG  
48400 FLORAC

- Annexe -



13, quartier la Croisette 48400 Florac

Tel: 04/66/65/32/26

vincent.vanel@vanel-architecture.fr

www.vanel-architecture.fr



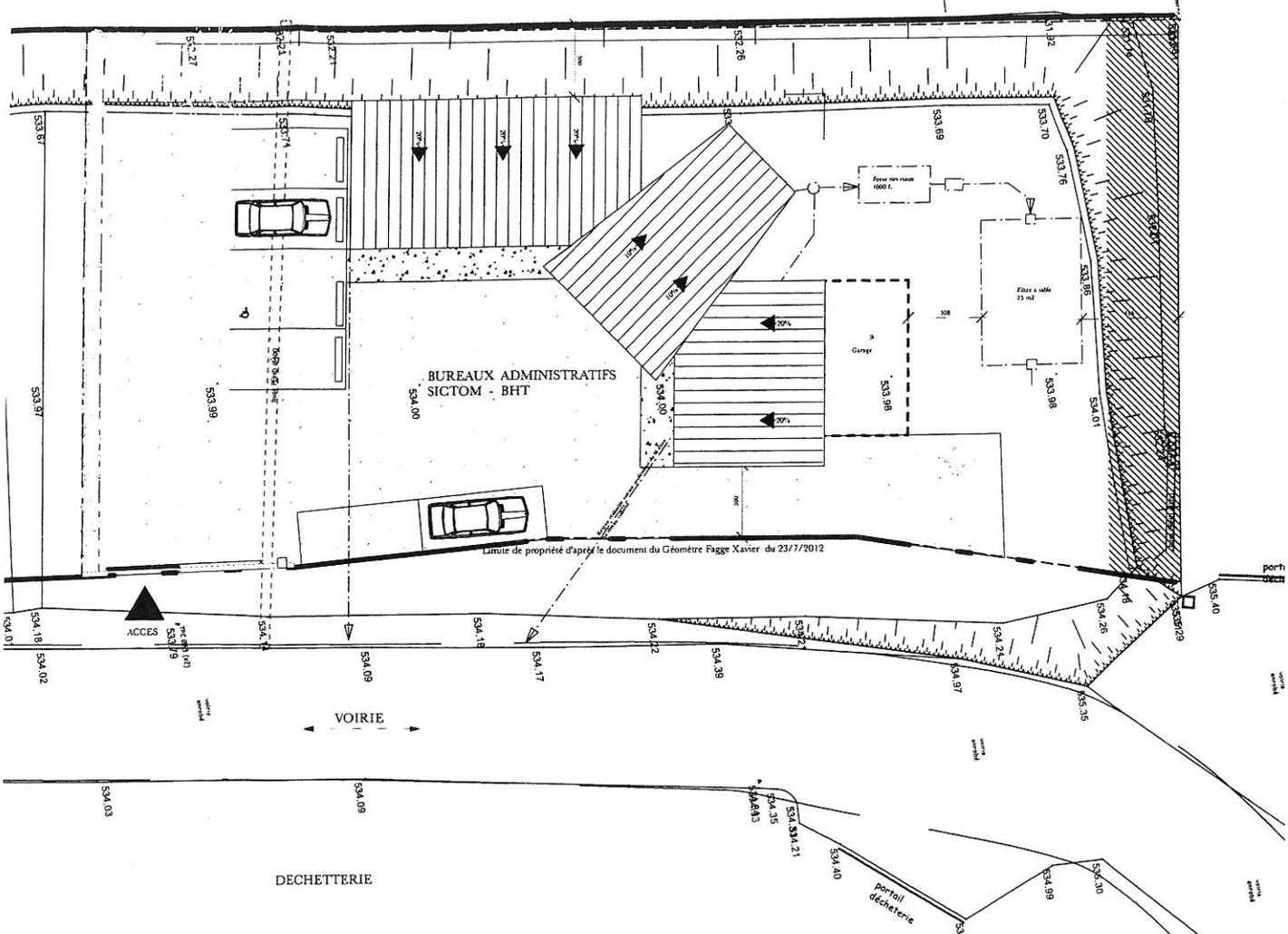
*APS 2*  
*Construction*  
*Bureaux administratifs*

*Sictom Bht*  
*St Julien du Gourg*  
*48400 Florac*

*Département de la Lozère*  
*Commune de Florac*

*48400*

*11/2014*



**VANEL - ARCHITECTURE**  
 13, Quartier la Croisette 48400 Florac - Tél: 04666593226 - vincant.vanel@vanel-architecture.fr - A4884

<b>Projet de Bureaux administratifs</b>		Sictom des Bassins du Haut Tam St Julien du Gourg 48400 Florac	
<b>Permis de Construire</b>			
Plan de situation	1/5	Projet - Notice paysagère	
Plan de Masse	ech:1/200° 2/6		
Projet - Plan rdc	ech:1/100° 3/6		
Projet - Coupe AA	ech:1/100° 4/6		
Projet - Façades	ech:1/100° 5/6		
Esquisse	:22/01/14	<input type="checkbox"/> Dépôt du permis de construire :	
Avant Projet Sommaire 2	: 28/10/14	<input type="checkbox"/>	
Avant Projet Détaillé :			
PC 2			2/1